



## Remise en état entre signature compromi et remise des clefs.

Par **DomRS2**, le **19/06/2011** à **20:05**

Bonjour.

Je vais signer demain (lundi 20 juin) une promesse d'achat pour une maison.  
Dans cette maison, il y a quelque carrelage a changer, des tuiles a remettre en places et la clim ne fonctionne plus.

l'accentuel propriétaire me dit qu'il va tout remettre en état pour le jour ou je prendrais possession de la maison.

Comment en être sur?

dois-je le stipuler dans la promesse d'achat? (sous peine de rater la vente au cas ou il ne respecte pas ses engagements)

Que puis-je faire?

Merci.

Par **Domil**, le **19/06/2011** à **21:19**

[citation]dois-je le stipuler dans la promesse d'achat? (sous peine de rater la vente au cas ou il ne respecte pas ses engagements) [/citation] oui, car si vous avez pu voir les problèmes, il n'a aucune obligation de réparer

Faites lire le compromis de vente par votre propre notaire et pour y mettre les clauses de votre choix

Par **DomRS2**, le **20/06/2011** à **14:36**

salut.

Merci de ta réponse.

Mais si je met en clause par exemple le remplacement des carrelages et qu'il ne les change

pas, la vente est annulé?

je serai quand même triste de rater la vente pour quelque carrelage et quelque tuiles ou même la remise en service de la clim.

Je ne peux pas signer pour un prix, en stipulant qu'il y a des réparation a effectuer et si elle ne sont pas faite, les faire faire moi même et me faire rembourser par les anciens propriétaire?

Merci.

Par **Domil**, le **20/06/2011** à **17:19**

[citation]Mais si je met en clause par exemple le remplacement des carrelages et qu'il ne les change pas, la vente est annulé? [/citation] vous pouvez indiquer en clause du compromis, que si le vendeur ne fait pas les travaux cités, il devra payer une indemnisation de ... euros